

Participation de la société civile au premier examen de la Côte d'Ivoire par le comité contre la torture de la lutte

## **Appel à projet**

### **I. ANTECEDENTS DE L'ORGANISATION ET DU PROJET**

#### **A. L'OMCT**

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) a été créée en 1985. Basée à Genève, elle s'appuie toutefois sur son réseau étendu et actif, SOS-Torture, qui opère dans plus de 90 pays, et fait partie des plus grandes coalitions d'organisations de la société. Les civils qui luttent contre la torture et toutes autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ci-après dénommés TPCID) dans le monde. L'OMCT a pour mission de contribuer à l'éradication de la torture, des exécutions sommaires, des disparitions, des détentions arbitraires et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de protéger les victimes et les personnes à risque par le biais de son vaste réseau de société civile. L'OMCT coordonne la participation des organisations de la société civile devant le Comité des Nations Unies contre la torture (ci-après dénommé CAT) et apporte un soutien aux organisations de la société civile liées au CAT.

Vous trouverez plus d'informations sur l'OMCT et ses activités sur le site Web du Comité des Nations Unies contre la torture, ainsi que sur le blog CAT de l'OMCT ou via nos réseaux sociaux sur Facebook et Twitter.

#### **B. Le projet**

L'OMCT bénéficie du soutien financier de l'Union européenne (UE) dans le cadre du consortium Unie contre la torture et *Departement Fédéral des Affaires étrangères de la Suisse*, pour soutenir les initiatives de la société civile ivoirienne visant à participer au tout premier examen du pays par le Comité des Nations unies contre la torture.

Le montant total disponible pour ce projet est de 8000 EUR.

### **II. PORTÉE DU PROJET ET MÉTHODOLOGIE**

Depuis près d'une décennie, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), accompagne la société civile ivoirienne dans son plaidoyer pour l'examen initial de l'État devant le comité contre la torture. L'OMCT et les membres de son réseau en Côte d'Ivoire ont aussi engagé des actions de plaidoyer auprès du gouvernement ivoirien l'invitant à renforcer sa législation nationale et à respecter ses engagements internationaux en matière de lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Depuis lors, le plaidoyer a permis de nombreuses avancées sur le plan législatif à travers l'adoption et l'entrée en vigueur d'un nouveau Code pénal et un nouveau Code de procédure pénal. Depuis leur entrée en vigueur la mise en œuvre de ces textes n'a pas fait l'objet d'une analyse, afin de vérifier leur

effectivité. Il a aussi ratifié le protocole facultatif à la Convention contre la torture et mis en œuvre son Mécanisme nationale de prévention de la torture. En 2018 une loi d'amnistie a consacré la culture de l'impunité concernant la torture et les mauvais traitements dans le pays.

Cet appel à projet vise des organisations de la société civile capable d'organiser des activités d'analyse et de plaider afin de préparer la tenue de l'examen initial de l'Etat en **juillet 2024** à Genève.

L'OMCT souhaite mobiliser la société civile ivoirienne pour rédiger et soumettre un rapport alternatif à celui de l'Etat de Côte d'Ivoire et mener des activités de consultation, de plaidoyer et communication autour de ce rapport. Les organisations soumissionnaires devraient faire des propositions qui incluent, cumulativement, les actions suivantes :

1) L'organisation d'une table ronde consultative avec la participation d'organisations de la société civile, de journalistes, d'experts universitaires, d'institutions étatiques, afin d'évaluer ensemble l'effectivité actuelle de la lutte contre la torture.

2) La Réalisation des activités lobbying/plaidoyer

3) La rédaction et publication d'un rapport alternatif qui analyse le cadre législatif et intentionnel de lutte contre la torture et documente les actes de tortures et mauvais traitement de ces dernières années

4) La mise en place d'une coalition de la société civile unie contre la torture en Côte d'Ivoire qui exerce un rôle d'observatoire national de la torture et des lieux de détention.

L'OMCT peut fournir des conseils techniques et / ou participer à la préparation de rapports et à la conception et à la mise en œuvre des activités proposées. Toutes les tâches et activités doivent être organisées en prenant en compte :

La méthodologie participative et inclusive et la prise de décision participative ;

Les garanties de sécurité appropriées des personnes/ organisations participantes.

### **III. DURÉE ET EMBLEMMENT**

Les activités proposées doivent être terminées avant le 31 décembre 2024.

### **IV. EXIGENCES ET ADMISSIBILITÉ**

Les organisations ayant le profil et les compétences suivants sont invitées à exprimer leur intérêt :

- Les organisations de la société civile ivoirienne œuvrant dans l'un des domaines suivants : prévention, enquêtes, sanctions, réparation de la torture et autres mauvais traitements ;

- les organisations de la société civile ivoirienne ayant une expérience et un intérêt dans la promotion et la formulation de coalitions et / ou de synergies collectives de la société civile, y compris le réseau SOS-Torture de l'OMCT, avec des alliances potentielles avec d'autres acteurs importants ;
- les organisations de la société civile ivoirienne qui ont l'expérience du contentieux des affaires de torture et du TPCID, au niveau interne et / ou international (y compris le système africain des droits de la personne);
- Organisations de la société civile ayant une capacité financière et opérationnelle suffisante.

## V. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées uniquement par courrier électronique à Isidore NGUEULEU, conseiller aux droits de l'homme à l'OMCT, chargée de la région Afrique (icnd@omct.org). **La date limite est le 10 avril 2024.**

Les demandes formulées conjointement par plusieurs organisations seront examinées. Dans ce cas, il sera nécessaire d'identifier l'organisation qui est le demandeur principal. L'organisme demandeur principal sera responsable de la gestion des ressources financières et de la soumission des rapports narratifs et financiers à temps. La répartition des tâches entre les organisations candidates doit être spécifiée dans la demande. Le personnel de la ou des organisations peut être embauché ou des consultants peuvent être embauchés pour la mise en œuvre des activités définies dans le présent appel.

Pour que votre demande soit prise en compte, envoyez un courrier électronique indiquant " Projet anti-torture - CIV" dans l'en-tête du sujet, avec les pièces jointes suivantes :

- 

Une brève description qui identifie les activités, la méthodologie, les objectifs et les résultats attendus dans chaque domaine d'action spécifié dans cet appel. La justification doit également indiquer comment la durabilité ou la continuité des objectifs de cet appel sera garantie dans les activités futures de l'organisation / des organisations ;

Un budget qui spécifie les différentes dépenses prévues par champ d'action et l'estimation du coût de chaque action est indicative et le budget peut être modifié, mais le montant total de l'aide est celui mentionné au point I. Ce budget doit inclure les ressources humaines (frais de personnel) et 7% de coûts indirects (frais généraux).

Un calendrier incluant l'exécution des activités prévues au point II.

-

*Cet appel est possible grâce au soutien financier de l'Union européenne et  
Département Fédéral des Affaires étrangères de la Suisse. Le contenu de ce  
document relève de la seule responsabilité de l'OMCT et ne peut en aucun cas être  
considéré comme reflétant la position de l'Union européenne et du Département  
Fédéral des Affaires étrangères de la Suisse.*